

**Conseil municipal du 06 avril 2023
Commune du Givre – C202304-05**

C202304-05 : Choix du matériel pour les services techniques

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la Commande Générale,

Considérant l'obsolescence avérée du matériel de tonte des services techniques,

Considérant l'obligation régulière de l'agent technique de conduire la tondeuse pour faire effectuer des réparation mécanique et techniques,

Considérant que les services techniques font preuve d'ingéniosité pour permettre un entretien des espaces verts de la commune.

La saison débute et les services ne peuvent pas envisager d'entretenir les espaces verts correctement et de façon régulière avec le matériel dont ils disposent actuellement.

Par ailleurs, dans le cadre des missions, l'agent peut être amené à élaguer quelques branches en hauteur. Pour éviter de louer une nacelle, l'acquisition d'un outil sur perche télescopique faciliterait la tâche.

Ayant entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- De valider le principe de changer de matériel de tonte,
- De missionner le quatrième adjoint pour décider avec l'agent de la machine la plus appropriée,
- D'acquérir le matériel d'élagage monté sur perche télescopique,

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette décision.

Certifié exécutoire compte tenu

De sa transmission en Sous-Préfecture

Le 13 avril 2023

Pour extrait conforme.
Lisabeth BILLARD
Maire du Givre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

COMMUNE DU GIVRE

Département
VENDEE
Arrondissement
LES SABLES D'OLONNE
Canton
MAREUIL-SUR-LAY

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION

Nombre de membres :

En exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Le **jeudi 06 avril 2023 à 19 h 16**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mars 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de **Madame Lisabeth BILLARD, Maire du Givre**.

Etaients présents :

Madame Lisabeth BILLARD, Maire du Givre,

Madame Jennifer LIBAUD, monsieur Sven BRIGUET, monsieur Steven TRAVERS, monsieur Jean-Baptiste PATARIN, adjoints au Maire,

Madame Carole CAPELLO-FORNET, madame Liliane PANTEIX et madame Anne POTIER
Conseillères municipales.

Absents représentés :

Madame Claudine DENIS ayant donné pouvoir à madame Jennifer LIBAUD.

Absents excusés :

Madame Claudine DENIS,

Nomination d'un secrétaire de séance :

Monsieur Sven BRIGUET est désigné comme secrétaire de séance.